

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BACHELIER EN AGRONOMIE -
FINALITE : TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 1010 00 S 33 D2

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 03 avril 2014,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN AGRONOMIE : FINALITE TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 25 septembre 2008, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer :

des compétences professionnelles pour répondre d'une manière adéquate à l'évolution socio-économique du secteur de l'agronomie :

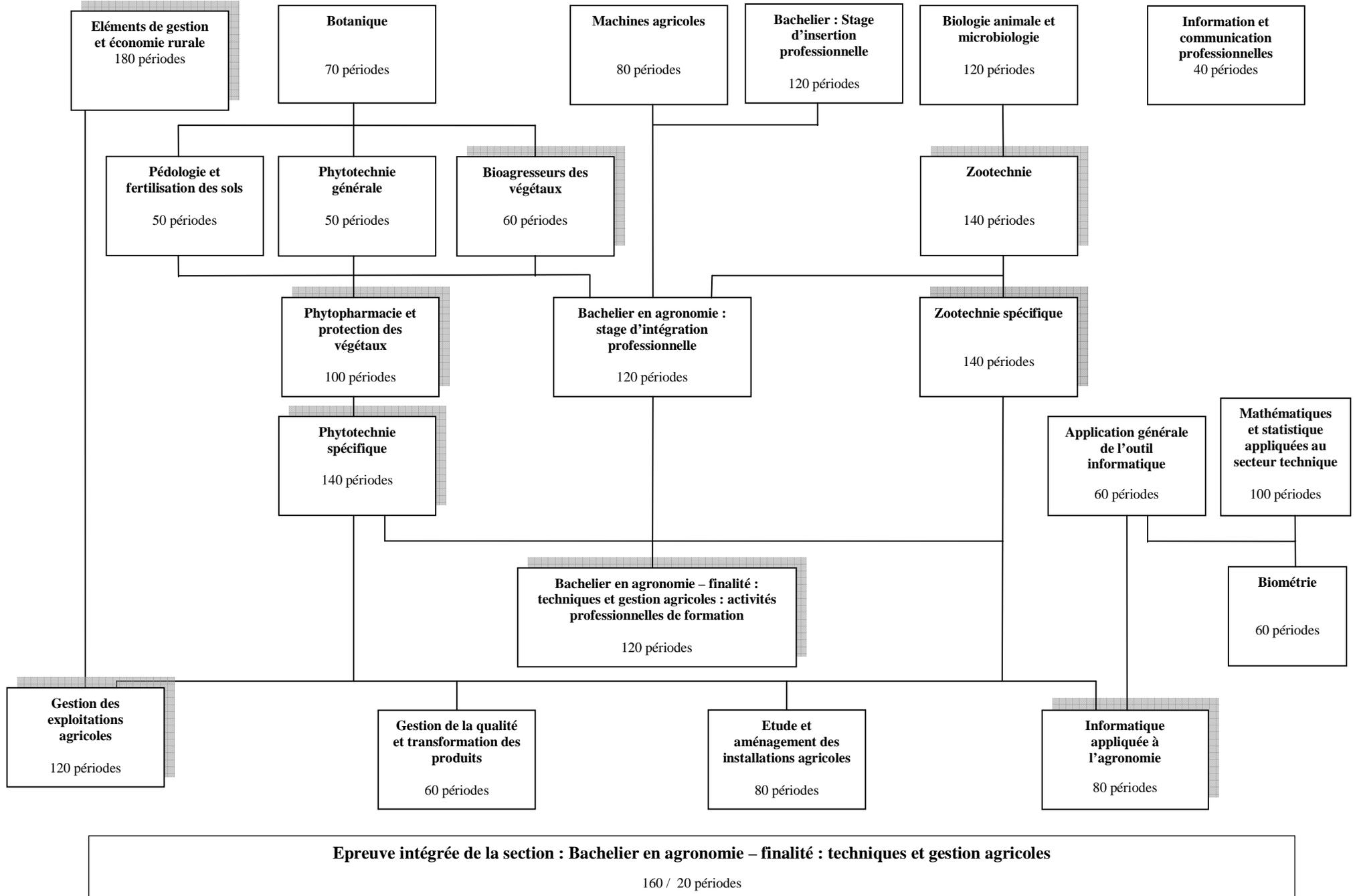
- ◆ gestion de la sélection et de la production des animaux d'élevage et des cultures,
- ◆ fertilisation et lutte phytosanitaire des cultures,
- ◆ transformation et commercialisation des produits agricoles,
- ◆ gestion économique de l'activité et limites de rentabilité,
- ◆ risques et nuisances environnementaux,
- ◆ gestion des rejets et des pollutions accidentelles,
- ◆ utilisation de l'outil informatique et des logiciels spécifiques à l'activité.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
ELEMENTS DE GESTION ET ECONOMIE RURALE	SCAG	715602U33D1	702	X	180	15
BOTANIQUE	SCAG	021102U33D1	002		70	6
MACHINES AGRICOLES	SCAG	111100U33D1	101		80	7
BIOLOGIE ANIMALE ET MICROBIOLOGIE	SCAG	021505U33D1	002		120	10
INFORMATION ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES	SCEC	035022U32D1	002		40	3
PEDOLOGIE ET FERTILISATION DES SOLS	SCAG	153102U33D1	101		50	4
PHYTOTECHNIE GENERALE	SCAG	162101U33D1	101		50	4
BIOAGRESSEURS DES VEGETAUX	SCAG	153103U33D2	101	X	60	5
APPLICATION GENERALE DE L'OUTIL INFORMATIQUE	SCTE	754104U31D1	710		60	4
MATHEMATIQUES ET STATISTIQUE APPLIQUEES AU SECTEUR TECHNIQUE	SCTE	012224U31D1	002		100	8
BIOMETRIE	SCAG	012701U33D1	002		60	5
FINALITE : TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES						
PHYTOPHARMACIE ET PROTECTION DES VEGETAUX	SCAG	162201U33D2	101	X	100	8
PHYTOTECHNIE SPECIFIQUE	SCAG	162102U33D1	101	X	140	12
GESTION DE LA QUALITE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS	SCAG	110200U33D1	101		60	7
ZOOTECNIE	SCAG	161101U33D1	101	X	140	12
ZOOTECNIE SPECIFIQUE	SCAG	161102U33D1	101	X	140	12
GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	SCAG	715603U33D1	702	X	120	10
INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'AGRONOMIE	SCAG	110300U33D1	101	X	80	5
ETUDE ET AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS AGRICOLES	SCAG	112001U33D1	101		80	7
STAGES						
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	SCTE	325304U31D1	303		120/20	3
BACHELIER EN AGRONOMIE : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	SCAG	110102U33D1	101		120/20	5
BACHELIER EN AGRONOMIE – FINALITE : TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES – ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION	SCAG	110103U33D1	101	X	120/20	8
ÉPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : « BACHELIER EN AGRONOMIE – FINALITE : TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES »	SCAG	101000U33D1	101		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2250
B) nombre de périodes professeur	1810
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	180

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en agronomie – finalité : techniques et gestion agricoles »¹

⁽¹⁾ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN AGRONOMIE

Enseignement supérieur technique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 25/09/08

BACHELIER EN AGRONOMIE¹

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en agronomie¹ est capable de planifier, d'exécuter et de contrôler les différents aspects d'une production agricole.

Après s'être documenté sur la législation en vigueur et sur des ouvrages -, dans une langue étrangère, s'il échet et en fonction de sa spécialité -, il applique et respecte les normes des productions agricoles et agro-alimentaires.

Il intègre le respect de l'environnement dans ses activités.

Personne de communication, il est capable d'assurer le rôle de relais entre l'ouvrier et l'ingénieur, entre l'entrepreneur et le monde extérieur.

Il a, en outre, un sens aigu de l'organisation et de la gestion des activités techniques et humaines.

En fonction de sa spécialisation,

- ◆ il planifie, exécute et contrôle les différentes étapes d'une production agricole tant au niveau animal que végétal ;
- ◆ il structure, contrôle et planifie les processus de fabrication et/ou de recherche dans les secteurs agronomiques ;
- ◆ il joue un rôle de conseiller ;
- ◆ il gère l'espace rural et contribue à l'aménagement du territoire ;
- ◆ il intègre une réflexion active et objective concernant les problématiques liées au respect de l'environnement dans le cadre de ses activités professionnelles.

II. TACHES

Sensible à la sécurité, au bien-être et à l'environnement, au processus de qualité et aux aspects économiques, dans le respect des consignes et des normes en vigueur,

il exécute les tâches suivantes :

- ◆ analyser et contribuer à résoudre des problèmes techniques et humains liés à sa fonction ;
- ◆ gérer la production et la sélection dans les secteurs animaux et végétaux ;
- ◆ appliquer la fertilisation et la lutte phytosanitaire raisonnées aux cultures ;
- ◆ aider à effectuer des essais et des analyses de laboratoire en biologie, en microbiologie et en biochimie ;
- ◆ transformer et commercialiser les produits agricoles ;
- ◆ tenir à jour le suivi des opérations effectuées, rédiger un rapport objectif exploitable ;
- ◆ utiliser des logiciels spécifiques à la finalité ;
- ◆ assurer la gestion économique de l'activité et déterminer les limites de la rentabilité ;
- ◆ utiliser les moyens de gestion et de communication relationnelle les plus appropriés ;

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

- ◆ anticiper les risques et les nuisances environnementaux et gérer les rejets réguliers ou des pollutions accidentelles ;
- ◆ dispenser des conseils techniques, économiques et environnementaux aux différents partenaires.

III. DEBOUCHES

Dans les secteurs de production, de commercialisation et d'administration :

- ◆ en entreprise privée ou publique,
- ◆ dans un service public.